Cinquante troisième année. - N° 251 A Lundi 30 et mardi 31 décembre 2019

BODACC

BULLETIN OFFICIEL DES
ANNONCES CIVILES ET COMMERCIALES
ANNEXÉ AU JOURNAL OFFICIEL DE LA RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

DIRECTION DE L'INFORMATION LÉGALE ET ADMINISTRATIVE
26, rue Desaix, 75727 PARIS CEDEX 15
www.dila.premier-ministre.gouv.fr
www.bodacc.fr

Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
Premier ministre
Direction de l'information légale et administrative

Standard..... 01-40-58-75-00
Annonces..... 01-40-58-77-56
Accueil commercial 01-40-15-70-10
Télécopie..... 01-40-58-79-14

BODACC « A »

Annonce n° 1490

69 – RHÔNE

GREFFE DU TRIBUNAL DE COMMERCE DE LYON

Ventes et cessions

878 509 850 RCS Lyon.
BOULANGERIE JULO.
Forme : Société à Responsabilité Limitée.
Nom commercial : LE FOURNIL NEUVILLOIS.
Adresse : 12, Place Ampère, 69250 Neuville-sur-Saône.
Origine du fonds : Etablissement principal acquis par achat au prix stipulé de 320000 EUR.
Etablissement : Etablissement principal.
Activité : Boulangerie, pâtisserie, vente de confiseries, chocolaterie, traiteur, préparation de sandwhichs. Vente de sandwichs et salades sur place ou à emporter, vente de boissons non alcoolisées..
Adresse : 12, Place Ampère, 69250 Neuville-sur-Saône.
Précédent propriétaire : RCS non inscrit. **BOGAS** (Isabelle). Nom d'usage : MAILLARD. 507 980 944 RCS Lyon. **MAILLARD** (Christophe). Nom d'usage : MAILLARD-BOGAS.
Date de commencement d'activité : 15 novembre 2019.
Publication légale : Tout Lyon *du* 30 novembre 2019.
Oppositions : JURILEX Immeuble QG 17 quai Joseph Gillet 69004 LYON.
Commentaires : Acte sous seing privé en date du 14/11/2019 enregistré au Service de l'Enregistrement de LYON le 18/11/2019, Dossier 2019 00057984. Référence : 6904P61 2019A21756. Mise en activité de la société. Adresse de l'ancien propriétaire : 20 Avenue Carnot 69250 NEUVILLE-SUR-SAONE. Adresse du nouveau propriétaire : 12 Place Ampère 69250 NEUVILLE-SUR-SAONE. Adresse de l'ancien propriétaire : 20 Avenue Carnot 69250 NEUVILLE-SUR-SAONE. Cession d'un fonds de commerce de boulangerie pâtisserie. Les oppositions seront reçues dans les dix jours suivant la publication prévue à l'article L.141-12 du code de commerce..